

Compte rendu conseil municipal du 28 mai 2018

Étaient présents : Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Estelle FAURE - Robert BRUN - Alain BONNETON – Catherine ARNAUD – Chantal BOSSY – Colette COUDERT - Christine FINAND MONDUEL - Suzanne LETY - Yann MILAN - Cyril PERRIOLAT – Éliane SOLETY

Absents ou excusés : Karine DENAUD (procuration à BOSSY C.) – Albert LAI

Secrétaire de séance : FAURE E.

Présentation du « Site Remarquable du Goût » Poire de la Valloire par M. GALLIFFET Jean-Jacques, M. FERLAY Aurélien et M.

Le Site remarquable du goût est une distinction officielle attribuée à un territoire par le comité d'agrément d'une association nationale, après avis favorable des ministères de l'agriculture, du tourisme, de la culture et de l'environnement et reconnaissant :

- La qualité d'un produit agricole d'exception bénéficiant d'une notoriété et d'une histoire,
- Un patrimoine architectural et environnemental remarquable,
- Une envie des acteurs du territoire d'accueillir et de faire découvrir les savoir-faire locaux.

Le SRG « Poire de la Valloire » couvre aujourd'hui 7 communes : Anneyron, Epinouze, Lapeyrouse-Mornay, Lens-Lestang, Manthes, Moras-en-Valloire et St Sorlin-en-Valloire. Il est le 1er Site Remarquable du Goût en Drôme des Collines et le 3^{ème} du département de la Drôme après l'Oliveraie de Nyons et les Truffes du Tricastin.

Cette réussite a été le fruit d'une collaboration entre : la Maison Familiale Rurale d'Anneyron, l'association des Arbots de Moras et de la Valloire, les associations du patrimoine et les professionnels du territoire, les élus communaux et intercommunaux et les bénévoles.

Depuis sa reconnaissance, le SRG « Poire de la Valloire » œuvre pour valoriser le territoire en participant à différentes manifestations : fête de la poire, repas « poires » et animations culinaires, les « chemins de l'arborescence », exposition permanente à la cabane Chosson, signalétique en entrée de communes et quelques poires géantes sur le territoire...

La Confrérie de la Poire de la Valloire a été créée en 2016.

Par ailleurs, les arboriculteurs du territoire se fédèrent autour d'un nouveau projet de labellisation de qualité sur la poire de la Valloire (IGP ou AOP qui pourrait s'étendre jusqu'à Albon). La MFR d'Anneyron et la Communauté de communes Porte de DrômArdèche les soutiennent sur le sujet.

Pour poursuivre cette mission d'animation et de promotion du territoire, le soutien des communes membres du SRG est indispensable.

Adoption du compte-rendu du 29/03/2018.

Dans la continuité de la présentation du « Site Remarquable du Goût » Poire de la Valloire, 2 élus référents sont nommés pour suivre le dossier : BOSSY Chantal et BONNETON Alain.

Centre village demande de subvention DETR pour la tranche C : Le présent dossier de demande porte sur un troisième axe. L'objectif est double :

- *favoriser l'implantation d'un commerce sur la RD53*, bénéficiant d'une circulation importante sur l'axe routier Saint-Sorlin / Bougé / Chanas (sortie d'autoroute), en aménageant les abords (stationnements, équipements, mobilier urbain) ;

- *sécuriser l'entrée de village et contribuer au développement des cheminements doux*. En effet, la boulangerie sera idéalement située : à proximité d'un cheminement « historique » déjà existant (desservant la mairie et le groupe scolaire) et d'un cheminement prévu dans le nouveau PLU.

Les travaux d'aménagement partiront donc du monument aux morts jusqu'à la future boulangerie. Le montant total des travaux s'élève à 161 710 € (hors voirie). Voté à l'unanimité.

Amendes de police 2018 : les amendes de police sont versées en fonction des projets de chaque commune pour la sécurisation des routes, tous les 3 ans. La demande a été devancée d'un an (dernière subvention versée en 2016), afin de sécuriser rapidement l'accès à la boulangerie.

Cette dotation servira à la création d'un plateau traversant pour l'accès à la future boulangerie en lien avec le cheminement piéton reliant le centre village, nécessaire à la sécurité des personnes et au ralentissement des véhicules. Le devis s'élève à 10 270 €. Voté à l'unanimité.

Passage doux : de la route de Bougé : entre la future boulangerie et M.DEGLETAGNE (ex Mme PICHON) au chemin des Soupirs entre les locations de M. ACHARD et le terrain de M.BIED (vendu à M. LAMBERT).

Les limites de parcelles ont été redéfinies entre la boulangerie et M. DEGLETAGNE, un échange de parcelles sera nécessaire pour que celui-ci retrouve la surface de sa propriété + l'achat d'une partie de la parcelle de M. BIED pour l'accès au chemin des Soupirs.

Il faut attendre aujourd'hui l'intervention du géomètre pour signer le compromis de vente de la « Maison des associations »

Enveloppe pédagogique 2017/2018 : pour l'année scolaire 2017/2018, la participation reste la même que l'année dernière : 65 €/enfants X 142 élèves = 9 230 €. Répartition : 4 083.60 € pour l'activité piscine – 564 € pour la cotisation à la bibliothèque – 1 009.98 € pour l'école numérique et 3 572.42 € pour les frais de sorties scolaires (Carcassonne et parc de Courzieu). Voté à l'unanimité.

Pour l'année 2018/2019, le conseil d'école a demandé à modifier les montants en augmentant la participation aux fournitures scolaires de 5 € (de 45 € à 50 €) et baisser l'enveloppe pédagogique de 5 € (60 € à 55 €).

Le conseil se donne un temps de réflexion, Romain ARNAUD va travailler sur le sujet (comparaison avec d'autres communes).

Renouvellement du contrat d'entretien des chaudières et installations de chauffage : avec la Sté Monduel, pour 3 ans. Les nouveaux tarifs sont : Chaudière gymnase: 153 € la visite - Chaudière salle des fêtes, périscolaire et bibliothèque-local bouliste: 120 € la visite - Chaudière école: 100 € la visite -Chaudière et brûleur fioul de la Mairie : 123 € la visite -Chaudière des 2 appartements école: 172 € la visite. Voté à l'unanimité.

Convention de partenariat avec la médiathèque départementale Drôme des Collines: il s'agit d'un service du département. Depuis 25 ans, elle accomplit avec succès les missions qu'elle s'est assignée, développant la lecture publique en son sein et parvenant à demeurer un pôle central des bibliothèques municipales présentes sur le territoire dont elle a la charge. Les frais de fonctionnement du service de la médiathèque sont pris en charge par le Département, toutefois la commune d'Epinouze contribue, chaque année, au financement du service à la hauteur du prorata de sa population pour une somme répartie entre l'ensemble des communes de la zone de desserte de la médiathèque. La présente convention est renouvelée pour une durée de deux ans. Voté à l'unanimité.

Demande de subvention City stade : le projet consiste à supprimer un terrain de tennis et à l'aménager en terrain multisports. En effet, la commune ne dispose pas de ce type d'équipement à destination des jeunes. L'espace sera sécurisé par des plots et béton et des règles d'utilisation seront établies.

Une demande de subvention d'un montant de 10 000 € est adressée à la Région, les devis s'élèvent eux à 17 203.90 €HT par la Sté Husson et 3 700 € par la Sté Rignol pour la sécurisation des abords. La pose sera assurée par le service technique. Voté à l'unanimité.

Dates

2 juin : 160 ans de la Caserne d'Anneyron

6 juin 18h30 : comité animation – conférence sur l'histoire de la commune par Freddy MARTIN-ROSSET

9 juin à 18 h : comité animation – 140 ans de la commune (apéro musical – exposition et soirée spectacle + repas)

16 juin à 19h : concert à Chandonzet

17 juin : brocante du Réveil

23 juin : repas de quartier des Tanneurs

29 juin : vernissage exposition Campana

30 juin : fête des écoles

2 juillet à 19h : commission appel d'offre traiteur

5 juillet à 19h : apéritif avec les participants aux TAP (cour de la mairie)

6 juillet : concours pétanque

14 juillet : feu d'artifice avec l'orchestre de M. FABRI

21 juillet : concert Cartel (cour de la mairie)

22 juillet : bal des conscrits

27 juillet : concert Péricard (parking du gymnase)

24 août : marché d'Epinouze

1^{er} septembre : forum des associations à Manthes

15 septembre : fête des classes

Divers

- local de Valloire loisirs à la mairie : fuites au niveau du toit – un devis a été réalisé par M. Poncet : 1 700 € sans le matériel (tuiles et poutres) qui a pu être récupéré sur d'autre chantier.
- Centre de santé à St Rambert : mise à disposition de local pour l'installation de 3 généralistes salariés, 1 diététicien, 1 sage-femme, 1 orthophoniste, 1 psychologue + un bus de santé itinérant.
- Bulletin municipal : préparation des articles pour la publication début juillet.

Fin de séance 22h

- Centre village : Demande de subvention DETR Tranche C

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Amendes de police 2018

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Enveloppe pédagogique

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Renouvellement du contrat d'entretien des chaudières

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Convention de partenariat avec la médiathèque départementale Drôme des Collines

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Demande de subvention City stade

Pour : 14 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité